

## **Compte-Rendu du Conseil d'administration du 8 décembre 2017, décentralisé à Lille**

- Membres du Conseil présents : Christine ALBA, Marina BRODSKY, Bénédicte DE LATAULADE, Karine RUELLAND, Béatrice VUITTON
- Membres du conseil absents : Denis AUCOUTURIER, Nathalie BONNEVIDE, Cécile BOUCLET, Jean-Marc NATALI, Stanley GENESTE, Lorraine RIST
- Membres de l'ACAD présents : Philippe AVICE, Léa BUSSELEZ, Christophe DENERIER, Jacques GALLY, Delphine FARDOUX, Christine JEANJEAN, Arnaud VILLARD
- Invités de l'ACAD présents : Richard LEMEITER, Guy SCHWARTZ

### **Ordre du jour**

Ce Conseil d'administration étant décentralisé à Lille est l'occasion de se rencontrer entre adhérents et de recevoir d'autres urbanistes invités ; l'ordre du jour a été raccourci en début de séance pour permettre un exposé de Richard Lemeiter, urbaniste de la ville de Lille.

### **1. Programme de la journée**

**10 h-12h** : Visite du projet de reconversion de l'ancienne usine Fives Cail Babcock par Guillaume CARDEY, chargé d'opérations à la SORELI.

**12h30 – 13h30** : Conseil d'administration et Déjeuner

**13h30 – 14h30** : Présentation des Rives de la Haute Deûle et du pôle d'excellence Euratechnologie.

**14h30-17h00** : Visite avec Richard LEMEITER, Architecte Urbaniste de la Ville de Lille.

### **2. « Changement d'échelle de coopération territoriale : quels impacts dans les politiques d'aménagement ? Quelle place pour l'ACAD ? »**

Karine Ruelland expose l'état d'avancement du dossier :

- La table ronde sera séparée de la problématique de l'AG annuelle de l'ACAD
- Le lieu sera ailleurs qu'à la SFA
- Les thèmes à débattre sont nombreux :
  - Quelles conséquences sur la conception de l'aménagement des territoires et la gouvernance de plusieurs communes (la maîtrise d'ouvrage s'est parfois organisée elle-même avec le recrutement de nombreux chargés d'études) ?
  - Quelles conséquences sur les populations rencontrées ?
  - Quelle qualité du résultat ?
  - Les concurrences des Agences d'urbanisme et des grands bureaux d'études ?

- Et la question centrale des conséquences pour les bureaux d'études « du type » membres de l'ACAD, leur organisation (réorganisation ?) et leur logistique.
- L'Association des communautés de France (ADCF), en la personne de Philippe Schmit, Secrétaire général (responsable Urbanisme), qu'a contacté Karine s'est dit très intéressé par ce sujet et prêt à nous accompagner pour cette table ronde. De plus, il a proposé à l'ACAD de rédiger un « focus » sur cette problématique à paraître dans son prochain journal. Karine avec l'aide de Bénédicte a donc rédigé une tribune pour expliquer que l'ACAD par la particularité de notre réseau de membres est tout à fait en situation de répondre de façon pertinente à l'attente des collectivités. Par ailleurs l'ADCF est prête à nous accompagner et à faire publier dans son journal toutes les activités de l'ACAD.
- Dans les principes cette table-ronde serait « non exclusivement parisienne : ont été contactés Toulouse, Bourges, Angers, Grand Paris Seine et Oise (GPS & O).
- Nous souhaitons inviter des élus (maires et présidents d'intercommunalités), des responsables des services, des directeurs d'aménagement, et des bureaux d'études en charge de SCOT et de PLU ; nous avons aussi contacté des avocats.
- Nous pourrions aussi inviter d'autres organisations prestataires qui se poseraient les mêmes questions. Karine doit notamment, avoir une rencontre avec Galilée (une organisation située à Bordeaux, à éclaircir ?) qui serait en train de concevoir une méthodologie appropriée (marketing ?).
- On rassemblerait en une seule problématique des deux aspects du problème : 1) conséquences pour le Maître d'ouvrage et 2) conséquences pour nos membres.
- Outre l'animateur, un nombre maximum de 5 intervenants serait à prévoir pour cette table ronde.
- Bénédicte De Lataulade fait remarquer que le sujet n'intéresse apparemment pas l'ensemble des compétences des membres de l'ACAD, mais que pourtant il nous pose la question de l'évolution de nos métiers, de nos pratiques et donc de notre organisation ; on ne fait pas tous de l'urbanisme réglementaire, mais on doit se poser la question : « comment on travaille bien ensemble ? »
- Nous constatons tous que nous sommes amenés à répondre de plus en plus souvent en groupements complexes qui associent un plus grand nombre de compétences : logement, commerce, économie, mobilité, espaces publics, etc.
- Cette évolution en groupement de réponse pose le problème de la coordination interne du Groupe qui est formé.

Un échange a lieu avec Richard LEMEITER, Architecte Urbaniste de la Ville de Lille sur sa perception de notre projet.

Richard confirme, que la ville doit, parfois, demander à ses prestataires de se regrouper pour des problématiques « compliquées ».

Marina Brodsky et Karine Ruelland exposent l'exemple d'une consultation en cours qui veut confier au Bureau d'études d'urbanistes une mission d'AMO chargée de rédiger le cahier des charges du futur PLU. On peut ainsi espérer que ce cahier des charges aura bien du sens pour les urbanistes qui seront consultés ; en effet, il aura fait au préalable la coordination nécessaire entre les besoins exprimés par tous les interlocuteurs.

Si on prend simplement l'aspect technique des PLU, il y a aujourd'hui des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) qui ne sont absolument pas cadrées par la loi. En fait, elles sont obligatoires mais rien n'est dit quant à leur importance, leur précision, leur nombre, les études opérationnelles ou non pour les identifier ... Dans ce flou des O.A.P. et

pour le jugement des réponses, il serait donc notamment, très important de disposer de bordereaux de prix pour comparer les différentes propositions.

L'ACAD a un vrai positionnement à avoir sur ce type de démarche : établissement du « bon cahier des charges » pour le Maître d'ouvrage. La difficulté est dans la perte de la possibilité d'être ensuite prestataire.

Richard LEMEITER, pense qu'il y a une solution à trouver, dans le système des tranches fermes et tranches conditionnelles, qui permettrait de donner aux urbanistes qui ont établi le cahier des charges, des missions d'accompagnement et de long cours pour vérifier l'adéquation de ce que l'urbaniste a écrit au départ et de ce qui se réalise réellement.

Marina Brodsky ajoute l'intérêt, d'imaginer dès le cahier des charges, un montage juridique permettant une certaine souplesse, et prévoyant par exemple, une potentielle mission supplémentaire (cadre étendu, périmètre étendu ...)

### **3. Année des 20 ans de l'ACAD**

Bénédicte rappelle l'importance de l'année 2018, anniversaire des 20 ans de l'ACAD. En conséquence, un certain nombre d'actions seront montées :

- L'Assemblée générale du 10 avril : moment fort et collectif de rencontre des adhérents et le renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Un programme de formation qui doit être établi après les résultats d'un sondage (prêt pour être lancé en tout début d'année)
- Un livre en cours de préparation depuis plusieurs mois
- La manifestation pour les 20 ans de l'ACAD le jeudi soir 7 juin

Le CA procède au vote des dépenses de 4 500 euros couvrant la reprise du logo, la conception graphique puis la fabrication du livre : approuvé à l'unanimité.

L'objectif de la manifestation des 20 ans (fête ?) a deux facettes :

- Tout d'abord c'est de marquer la cohésion interne de ses participants ; l'association a tenu 20 ans et, malgré des passages à vide qui ont pu faire douter de sa poursuite, le projet des fondateurs est toujours là
- Ensuite, continuer à communiquer sur nos métiers et favoriser la visibilité de nos compétences. Il faudra donc inviter au-delà de nos adhérents

Il est convenu d'y consacrer le budget nécessaire et de privilégier la réussite à l'économie budgétaire.

Un débat d'idées sur le thème de la fête :

- Modèle de l'inauguration de Grand Paris Aménagement en 2016 au port de l'Arsenal. Petits ateliers culinaires sur trois étages, groupe de musique ..
- Toit d'un immeuble avec éventuellement possibilité de s'abriter ..

Il paraît important de décider :

- Cibler les lieux en fonction de l'image que nous souhaitons donner et de nos cibles.
- Qui voulons nous inviter ?

#### **4. Présentation de Richard LEMEITER, Architecte Urbaniste de la Ville de Lille**

Architecte de formation, chef de projet dans le Service opérationnel. Le service opérationnel se trouve au sein de l'organisation suivante du Pôle Qualité et Développement de la Ville qui comprend plusieurs services :

- La Direction de l'Habitat,
- La Direction de la gestion de l'espace public et du cadre de vie,
- La Direction de la maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations,
- La Direction de l'urbanisme qui comprend :
  - o La direction de l'urbanisme réglementaire
  - o La Direction du contentieux,
  - o La Direction de la qualité architecturale
  - o La Direction de l'urbanisme opérationnel.

Richard LEMEITER travaille depuis 2003 à la mairie. Il a participé au changement des pratiques de la maîtrise d'ouvrage des espaces publics au sein de la Direction de la gestion de l'espace public et du cadre de vie. Suite à la manifestation « Lille capitale européenne », la mairie a commencé en 2002 à lancer de véritables appels d'offres pour des concepteurs d'espaces publics.

Richard LEMEITER est passé à La Direction de l'urbanisme opérationnel en 2008 pour s'occuper du Plan bleu et du schéma directeur de la Citadelle.

Le territoire lillois et de ses deux communes associées de Hellemes et de Lomme est découpé en 4 grands secteurs nord, sud, est, ouest. Richard LEMEITER est en charge depuis 2014 du secteur ouest et plus particulièrement des quartiers Vauban-Esquermes et Bois Blanc.

Richard LEMEITER intervient également depuis 2009, en tant que maître de conférence associé à l'Université de Lille 1, à l'Institut de l'urbanisme et de l'aménagement (L3, Master 1 et Master 2). Il intervient notamment en M2 sur la conduite d'opérations et le lien entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, la question de l'AMO et le cahier des charges, clé de voute de leur relation.

**NOTE** : Les structures communautaires actuelles de la métropole lilloise :

- La Métropole européenne de Lille (MEL) ; anciennement Communauté urbaine de Lille (CUDL), Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), et CUD. Métropole de Lille = 1,2 millions d'habitants
- L'Eurométropole (forme associative transfrontalière) regroupant les villes de Lille, Tournai et Courtrai : l'urbanisation est continue entre ces trois villes. Eurométropole = 4 millions d'habitants